

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Guy Lussier (membre no 20948) dans le domaine des charpentes et fondations.

L'ingénieur Lussier dont le domicile professionnel est situé à Laval, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 23 juin 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

